



Journal des anthropologues

Association française des anthropologues

Hors-série | 2018

Subjectivités face à l'exil

Militants, bénévoles, citoyens solidaires...

Comment se nommer lorsque l'on vient en aide aux migrants ?

Activists, Volunteers, Solidary Citizens... What Name for Those Who Aid Immigrants?

Evangeline Masson Diez



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/jda/7821>

DOI : 10.4000/jda.7821

ISSN : 2114-2203

Éditeur

Association française des anthropologues

Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2018

Pagination : 159-180

ISSN : 1156-0428

Référence électronique

Evangeline Masson Diez, « Militants, bénévoles, citoyens solidaires... », *Journal des anthropologues* [En ligne], Hors-série | 2018, mis en ligne le 01 janvier 2022, consulté le 06 janvier 2022. URL : <http://journals.openedition.org/jda/7821> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/jda.7821>

MILITANTS, BÉNÉVOLES, CITOYENS SOLIDAIRES

... Comment se nommer

lorsque l'on vient en aide aux migrants ?

Evangeline MASSON DIEZ*

En juin 2015, à Paris, la première évacuation médiatique d'un campement de migrants installé sous le métro aérien de la ligne 2 a lieu. Bien que les premiers migrants s'installent à même les trottoirs du quartier Stalingrad - la Chapelle dès 2010, le 2 juin 2015 marque le début officiel pour les politiques et les médias d'une série d'évacuations, de démantèlements, d'expulsions et de réinstallations des campements urbains parisiens¹. Très rapidement, face, entre autres, à la faible présence et visibilité des associations caritatives, des citoyens et des voisins descendent de chez eux pour aider les exilés : distributions de nourriture, de couvertures ou de tentes, accompagnement administratif, plaidoyer politique, hébergement chez soi des plus fragiles. Des activités de solidarité s'organisent au fur et à mesure.

À cette date, je quitte mon poste de salariée d'une association caritative de bénévoles après 10 ans de missions. À l'époque, outre

* Université de Strasbourg – Sociologie des migrations, Laboratoire DynamE (Dynamiques européennes). – 22 rue René Descartes
Strasbourg 67000

Courriel : evangelinemd@gmail.com

¹ Un historique complet des installations urbaines à Paris des migrants depuis l'été 2015. Pour un historique complet voir le chapitre sur Paris *in* Bouagga & Barré (2017).

une fatigue professionnelle, je ne supportais pas la faiblesse de l'implication de mon employeur dans les campements urbains parisiens. Je ne voyais que des individuels s'engager, des collectifs se constituer à l'opposé des consignes données par les associations avec lesquelles j'agissais. J'avais besoin de prendre du recul, de voir ce qui se jouait ailleurs, d'analyser les interventions dites non-professionnelles, les mobilisations citoyennes et solidaires. Je souhaitais m'éloigner du terrain pour mieux le comprendre, pour revenir à une certaine objectivité. Je reprends alors mon cursus universitaire et engage une thèse en sociologie des migrations². En raison de mon expérience comme salariée d'une association caritative peu présente dans les campements urbains parisiens, je suis particulièrement intéressée par les dynamiques individuelles. Rapidement je choisis de concentrer ma recherche sur l'hospitalité individuelle, dite privée, et solidaire. Après avoir été salariée d'une association, hébergeuse *via* un programme associatif, militante et non affiliée, bénévole pour un collectif, je suis chercheuse. Toutefois la qualification unique de ma fonction serait partielle, et une identité plurielle définit mieux mon positionnement : je suis à la fois chercheuse, militante et non-affiliée. Dès lors, je me pose la question suivante : comment se considèrent ceux qui interviennent auprès des migrants ? Qui sont-ils ?

C'est avec ces questions que j'ai commencé ma recherche sur l'hospitalité privée et que j'ai cartographié ce qui s'est mis en place à Paris durant l'été 2015 et les mois qui ont suivi autour des campements urbains de migrants. L'objectif initial était double : identifier les acteurs, leurs postures et leurs interventions et cerner leurs interactions. Au-delà des contradictions liées au terrain et à la multitude des protagonistes engagés sur le sujet, la question de l'appellation et de la dénomination des uns et des autres s'est imposée. Les acteurs engagés se connaissent-ils entre eux ? Se

² Thèse en sociologie des migrations sous la direction de Smaïn Laacher (Labo DynamE, université de Strasbourg). Membre de l'ANR Babels et Fellow de l'Institut convergences migrations.

définissent-ils à travers les groupes et les structures auxquels ils adhèrent, par l'action à laquelle ils participent ou en relation avec les idées politiques qu'ils défendent ? En quoi la manière dont ils se nomment témoigne de leur relation à l'autre, à l'exilé et au politique ?

Je propose de partager, dans cet article, mes observations et premières hypothèses.

Collectifs, associations et non-affiliés

Lorsqu'on observe la diversité des actions et des investissements qui se sont mis en place dans les campements urbains à Paris durant l'été 2015 et les deux années qui ont suivi, on est frappé par la multitude d'interventions et d'acteurs et les tensions qui les traversent. Trois groupes se croisent et se mobilisent :

- Les collectifs³ autodéclarés très présents dans les campements et très visibles sur les réseaux sociaux. Ces collectifs sont mouvants et peu structurés : pour être membre d'un collectif, il suffit de participer à une action mise en place par ce dernier ou de s'associer à ses projets. Les membres s'appellent indifféremment « bénévoles » ou « soutiens » et interviennent à tous les niveaux : distributions alimentaires et matérielles, accompagnement administratif, hébergements, plaidoyer politique, ouverture de squats... Les plus connus à Paris sont le Collectif parisien de soutien aux exilés (CPSE) et La Chapelle Debout.
- Les associations caritatives de lutte contre les exclusions ou d'accompagnement juridique. Outre les deux incontournables

³ Un collectif, ensemble de personnes qui se rassemblent dans un but commun, se distingue d'une association dans la mesure où il n'est pas doté d'une personnalité juridique. L'informalité qui préside à sa création et à son fonctionnement est une caractéristique essentielle. La distinction entre collectif et association n'est toutefois pas suffisante pour distinguer le rôle et le positionnement de leurs membres respectifs, comme on va le démontrer.

Emmaüs Solidarité et France Terre d'Asile⁴ mandatées dans le cadre d'une convention avec les pouvoirs publics et bénéficiant d'un financement dédié, d'autres associations interviennent de leur propre initiative et sur leurs fonds propres comme le Secours Catholique, Médecins du Monde, Dom'asile ou l'Association des travailleurs maghrébins de France (ATMF). Certains collectifs font le choix de devenir, discrètement, des associations comme le BAAM⁵ ou Paris d'Exil⁶. À partir de novembre 2016, Utopia 56⁷ et Médecins Sans Frontières s'engagent à proximité du Centre humanitaire d'accueil pour les migrants primo-arrivants.

⁴ Association de lutte contre l'exclusion et gestionnaire de nombreux foyers et accueils sociaux, Emmaüs Solidarité est chargée dès le mois de février 2015 par la ville de Paris de procéder à des diagnostics et des évaluations de situations sur les campements de la gare d'Austerlitz et de la Chapelle. Fin 2016, Emmaüs se voit confier par la ville la gestion des deux Centres de premier accueil, celui pour les hommes isolés situé boulevard Ney ouvert en novembre 2016, et celui pour les femmes et les familles à Ivry-sur-Seine ouvert en janvier 2017. France Terre d'Asile, créé en 1971 et acteur essentiel du droit d'asile en France, est devenu incontournable à Paris en 2010 comme dans d'autres villes françaises en se voyant confier la plateforme d'accueil destinée aux demandeurs d'asile (dispositif financé par l'OFII et le FAMO). Cette plateforme est située à proximité du métro Jaurès donc à quelques mètres des campements urbains du nord parisien. Dès février 2015, ces deux associations effectuent, à la demande de la Ville, des maraudes dans les campements urbains et participent à la mise en œuvre des évacuations et à la prise en charge des migrants.

⁵ Le BAAM (Bureau d'accueil et d'accompagnement des migrants) s'est constitué en association en novembre 2015. Il regroupe différents membres actifs d'autres collectifs comme le CPSE ou La Chapelle Debout.

⁶ Paris d'Exil s'est constitué en avril 2017 à partir d'une grande partie du CPSE.

⁷ Utopia 56 annonce son retrait du centre fin septembre 2017 et s'attache dès alors à développer un réseau d'hébergeurs citoyens pour les mineurs isolés étrangers en procédure de recours suite au refus de reconnaissance de minorité.

– Les non-affiliés, c'est à dire tous les individus qui hébergent, distribuent ou accompagnent des migrants et refusent d'adhérer à une association ou un collectif.

Les collectifs et les associations ont entretenu une relation tendue, surtout les premiers mois entre l'été 2015 et l'été 2017. Cette conflictualité s'explique, d'une part, par leur méconnaissance réciproque et, d'autre part, lorsqu'ils s'identifient, par leur opposition sur l'attitude à adopter vis-à-vis des migrants et des pouvoirs publics. Les discours laissent paraître des relations et des actions très incarnées et personnalisées de la part de tous : on utilise les prénoms pour parler d'autrui sans connaître son nom de famille ni son rôle ou sa fonction et encore moins la structure dont il dépend ou dont il se sent proche. À l'inverse de certains milieux militants ou libertaires, l'emploi du prénom seul ne semble pas revendiqué dans le but d'éviter l'identification par les forces de l'ordre, et ce d'autant plus que nombre de personnes engagées utilisent leur véritable nom sur les réseaux sociaux et acceptent de donner leur identité complète dans le cadre d'entretiens formels. Il apparaît plutôt que le prénom est utilisé entre acteurs et soutiens de la même manière qu'il est utilisé pour échanger avec les personnes exilées.

Les membres des associations ont entendu parler de quelques collectifs, les plus visibles sur le terrain dans l'aide matérielle aux migrants ou les plus audibles dans les médias alternatifs et en ligne. Spontanément, ils citent le CPSE et la Chapelle Debout mais oublient les autres. De ces collectifs, ils connaissent des visages, des personnes croisées en manifestation ou en réunion, souvent dans le cadre de leur engagement individuel plutôt que dans le cadre professionnel. Ils imaginent une capacité de mobilisation importante à l'image du nombre de « like » et de « friends » que les collectifs possèdent sur leur page Facebook. La popularité de certains collectifs sur les réseaux sociaux biaise les rapports de force et donne l'impression d'une toute puissance : ainsi le CPSE est « aimé » par 3 891⁸ personnes sur Facebook mais, parmi elles,

⁸ Chiffres de mars 2017.

seulement 30 personnes sont très actives, d'après l'une de ses fondatrices.

Les collectifs et les non-affiliés, de leur côté, méconnaissent le milieu associatif parisien. Ils citent des associations emblématiques par leurs actions de financement ou par leur campagne de publicité (Emmaüs, le Secours Catholique, le Secours Populaire, la Croix Rouge) sans identifier d'autres associations parisiennes comme Aurore ou la Cimade. Ils imaginent une capacité de plaidoyer et des moyens financiers souvent loin de la réalité. En outre, les collectifs n'ont qu'une vision limitée du cadre de l'action caritative. À travers leurs mobilisations durant l'été 2015, beaucoup de membres de collectifs ont découvert la réalité de la prise en charge, de la saturation de l'hébergement en France, les heures d'attente lorsqu'on appelle le 115 et les critères de vulnérabilité, autrement dit l'ensemble de ce qui fait le quotidien des associations d'aide aux plus démunis depuis plus de 10 ans.

Si les collectifs comme les associations regrettent un manque de coordination de leurs interventions, ils restent très critiques les uns vis-à-vis des autres. D'un côté, les collectifs reprochent aux associations caritatives la faiblesse de leur intervention autant que de leur plaidoyer. De l'autre, les salariés et les bénévoles des associations reprochent aux collectifs et aux non-affiliés un engagement pouvant porter préjudice aux personnes. Ces critiques mettent en lumière une concurrence sur les objectifs de l'intervention.

Dans le discours de nombreux membres des collectifs, seules les associations mandatées par l'État sont intervenues dans les actions dans les campements durant l'été 2015, c'est-à-dire France Terre d'asile et Emmaüs. Par conséquent, pour certains, être une association est une forme d'institutionnalisation, voire de compromission avec l'État. Dans ce sens, une étudiante parisienne, membre du collectif Les Petits Déj' à Flandre, se demande si, en devenant une association, « le BAAM n'est pas en chemin pour

s'institutionnaliser?⁹ » Pour beaucoup de non-affiliés et de militants proches des collectifs, adhérer à un collectif est une manière de se démarquer du monde associatif qu'ils accusent d'avoir été absent des campements à cette époque.

De manière parfois simpliste, qui n'est pas sans rappeler l'opposition entre les « bons réfugiés » et les « mauvais migrants » qui transparaît dans nombre de discours politiques et médiatiques, il y aurait les « bons collectifs » qui soutiennent les exilés et les « mauvaises associations » qui collaborent avec les pouvoirs publics. Pour autant, les termes « association » et « collectif » recouvrent une diversité de réalités, de financements, de cadres d'interventions et de positionnement politique que ces deux appellations ne suffisent à définir. Certains collectifs ont été créés par d'anciens salariés associatifs¹⁰ ou certains salariés associatifs rejoignent les rangs de la mairie¹¹. Alors que les acteurs se réfèrent plus aux personnes qu'à leurs structures d'appartenance comme nous l'écrivions plus haut, les statuts des structures ne suffisent plus à se repérer. Si les termes « association » et « collectif » ne suffisent pas pour décrire les structures d'appartenance des acteurs des campements urbains parisiens et si les statuts juridiques correspondant ne permettent pas de les catégoriser, peut-on définir ces acteurs à partir de leurs interventions et de leurs actions ?

L'action distributive comme révélateur des tensions

De nombreuses tensions entre collectifs et associations sont apparues autour des actions de distribution menées auprès des

⁹ Échange par courrier électronique, daté du 18 janvier 2017 avec Zelda Guilbaud.

¹⁰ La fondatrice du BAAM est une ancienne salariée de Ni Putes Ni Soumises.

¹¹ En mars 2017, le chargé des opérations sous l'intitulé « Chargé de mission SDF » du cabinet de Madame Dominique Versini, adjointe à la maire de Paris chargée de la solidarité, des familles, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de la lutte contre l'exclusion, des personnes âgées était l'ancien responsable de la direction « Mineurs isolés » de France Terre d'Asile.

migrants. Pour les collectifs, la distribution de biens matériels ne pose pas de problème en tant que telle. Elle est, pour beaucoup, le point d'entrée des soutiens. L'engagement d'Aubépine Dahan, une des fondatrices du CPSE et de Paris d'Exil comme d'autres voisins des campements ou citoyens, a débuté le jour où elle a donné un ordinateur à un migrant *via* un appel sur Facebook. L'après-midi même, elle préparait de la soupe pour la distribuer place de la République. Après cela, elle a suivi les déplacements des personnes. D'autres ont commencé en venant donner un coup de main aux distributions alimentaires de la Cuisine Des Migrants¹² ou des P'tit Déj' à Flandre¹³. Cette forme d'engagement leur paraissait accessible, simple. Une rencontre avec un.e migrant.e a fait le reste. Par la suite, on accueille un migrant chez soi pour qu'il se repose, prenne une douche ou charge son téléphone, on revient sur le campement pour bavarder avec lui et un jour on l'accompagne vers l'OFPRA ou pour un rendez-vous médical. Dans la parole de certains soutiens, « il est nécessaire de répondre à un besoin primaire ». À aucun moment dans leur récit, les migrants n'ont exprimé un besoin spécifique ; c'est les soutiens, en tant que citoyens et voisins, qui ont estimé, un jour, que les personnes avaient des besoins et qu'ils pouvaient y répondre, concrètement et immédiatement, en descendant de chez eux.

Pour les associations caritatives, l'action de distribuer et la démarche d'accompagner ne sont pas complémentaires, parfois même elles s'opposent. À Emmaüs, au Samu Social ou à Aurore, depuis une quinzaine d'années, les maraudes d'accompagnement ont remplacé les maraudes distributives. Au Secours Catholique et Aux Captifs la Libération, on parle même de « tournées les mains nues ». L'objectif est de limiter les distributions pour deux raisons

¹² La Cuisine Des Migrants est un collectif qui « permet aux migrants, réfugiés et exclus, et à leurs soutiens, de faire à manger pour les camps de fortune du nord de Paris » d'après le profil Facebook du groupe.

¹³ Le collectif P'tit Déj' à Flandre vise à offrir des petits déjeuners gratuits quai de Seine pour les réfugiés qui campent ou errent dans le quartier de Stalingrad d'après le profil Facebook du groupe.

principales. Premièrement, pour maintenir les personnes actrices : les personnes doivent identifier les structures de droit commun et les points de distribution existants sur un territoire. Ainsi elles acquièrent de l'autonomie et tissent un réseau de solidarité. Deuxièmement, pour éviter d'infantiliser les personnes : les exilés sont les plus à même de connaître leurs besoins. La distribution empêcherait de construire une relation d'égal à égal. Elle imposerait un déséquilibre entre une personne qui donne et une personne qui reçoit, entre celui qui définit les besoins et l'autre, plus vulnérable, qui ne serait pas capable de les identifier et de verbaliser une demande. Certaines associations caritatives voient les distributions comme un risque de couper, d'isoler et de marginaliser les personnes encore plus qu'elles ne le sont déjà. Lorsqu'elles organisent des distributions, comme les Restos du Cœur ou la Chorba, elles favorisent les distributions sur un point fixe et non des distributions itinérantes ou sur le lieu de vie des personnes. Pour la mairie de Paris, les distributions non coordonnées portées par les collectifs ou les non-affiliés contribuent à maintenir les personnes sur le trottoir. Alors que les collectifs estiment que ces distributions sont indispensables pour que les exilés puissent ensuite se concentrer sur leurs droits et leurs démarches administratives.

Dans l'accompagnement des personnes migrantes, les collectifs et les associations se distinguent à nouveau. Ainsi, les soutiens et les hébergeurs liés aux collectifs vont domicilier une personne chez eux le temps d'une démarche, trouver un médecin solidaire pour des soins, ou encore scolariser un enfant en appelant directement un directeur d'école de leur connaissance. Ils soutiennent les exilés, en marge du droit et des étapes administratives traditionnelles, pour « être rapides et efficaces ». Pour les associations, l'accompagnement doit se faire en vertu du droit et des obligations légales pour que les personnes apprennent les méandres administratifs français et acquièrent, une fois encore, de l'autonomie. Et lorsque ce droit n'est pas appliqué ou que des pratiques discriminatoires sont observées, il s'agit de dénoncer sa non-application pour le faire évoluer.

De la perception de l'autre

Nommer les acteurs est une question complexe, non seulement du côté des aidants mais également du côté des aidés. Au-delà des questions de postures et d'actions, de nombreux débats ont eu lieu sur l'utilisation des termes « migrant », « réfugié » ou « exilé ». Le terme « exilé » a finalement été retenu par la majorité des acteurs non mandatés. Une autre question a cependant été peu abordée : les migrants dans les campements sont-ils des personnes à la rue en situation de migration ou des migrants en situation d'errance ? Cette question est d'autant plus essentielle que sa réponse décide du type d'aide à apporter aux personnes et renseigne sur la manière dont est perçu l'exilé et l'action en sa faveur : l'urgence est-elle de favoriser l'accès aux droits et à l'accompagnement administratif du demandeur d'asile ou de tisser un lien pour éviter la pathologie de la disparition (Furtos, 2009) et l'exclusion morale et sociale de l'errant ?

Acteurs associatifs, institutionnels et collectifs sont unanimes sur la faible mobilisation des associations traditionnellement engagées auprès des personnes vivant à la rue dans les campements parisiens à l'été 2015. Une absence de mobilisation d'autant plus flagrante que le territoire Nord parisien est d'ordinaire extrêmement couvert par les maraudes et les tournées de rue. Ainsi, la Mie de Pain, les Enfants du Canal, Aurore ou Aux Captifs de la Libération ne se sont pas engagés dans les campements urbains de migrants. Plusieurs raisons sont avancées par les protagonistes : manque de moyens humains et financiers, absence de traducteurs compétents, incapacité à travailler de concert avec les collectifs, manque de réactivité vis-à-vis d'une actualité trop complexe... En outre, on peut supposer que leur absence s'explique par le fait que chacun était convaincu que les personnes dans les campements n'étaient pas « leur public prioritaire ». Les associations mobilisées auprès des personnes en situation d'exclusion, de précarité, vivant à la rue et marginalisées ne sont pas allées dans les campements, car, de leur point de vue, il s'agissait non pas de situations de précarité mais de situations individuelles nécessitant des compétences juridiques et

une maîtrise du droit d'asile et des procédures que les équipes de maraudes ne possédaient pas. À l'inverse, les associations spécialisées dans le droit des étrangers, n'ont pas les moyens matériels et humains d'aller vers les campements ou les personnes en situation d'errance. Elles manquent aussi d'une pratique de travail « hors les murs », « d'aller vers ».

Ce qui a été vu comme un problème d'urgence humanitaire pour les collectifs et les Parisiens a été perçu comme une question d'accès aux droits par les associations et comme une remise en question de la politique d'accueil par les politiques.

Différentes façons d'aborder les événements

Durant les mois de juin et de juillet 2015, associations et collectifs, bénévoles, salariés et non-affiliés se sont engagés auprès des migrants. Ils ont passé des heures dans les campements, chacun à une place plus ou moins définie. Ils ont échangé avec les personnes exilées, ont distribué du café ou de la soupe, ont côtoyé les CRS et le personnel de la mairie et de la préfecture. Ils ont vécu les mêmes évacuations, les mêmes réveils aux aurores pour observer les migrants monter dans des bus. Pourtant chacun en tire une expérience différente. Les membres de collectifs et les citoyens indépendants reviennent sur l'expérience de l'été 2015 comme celle d'un « traumatisme ». Il leur a semblé intolérable d'avoir des personnes à la rue qui demandent à être logées mais qui n'obtiennent pas d'hébergement ou au mieux une prise en charge inadaptée. Durant ces quelques jours sur les campements, ils prennent conscience de l'exclusion qui existe en France, devant leur porte ou sur la route empruntée pour déposer ses enfants à l'école. Le fait d'avoir des campements « en bas de chez soi¹⁴ » a constitué un

¹⁴ *Les migrants en bas de chez soi* est le titre du livre de Isabelle Coutant (2018), sociologue, qui introduit le livre par sa soudaine confrontation en tant qu'habitante du XIX^e arrondissement et parent d'élève du collège voisin avec l'occupation d'un lycée désaffecté par des centaines de migrants à l'été 2015.

élément déterminant pour certains voisins et citoyens ordinaires. Pour les personnes qui n'avaient pas d'engagement bénévole ou militant avant cette expérience d'hébergement, cette initiative est renforcée par une série d'événements décrits comme « envahissants » et « omniprésents » : la photo du petit Aylan en septembre 2015 et la médiatisation des morts en Méditerranée, la présence de campements de migrants « devant chez soi » et la perception de politiques municipales « abominables » à l'égard des migrants. Une véritable saturation des images et du sujet dans les médias et « jusqu'en bas de chez soi » qui pousse certaines personnes à « prendre leur part », raconte David membre du CPSE. Une réalité qui s'impose au quotidien dans leurs vies préservées de ce qui se joue au bout du monde. Des images, des visages, des personnes, des vecteurs qui suscitent un besoin d'agir et d'aider les migrants. Des émotions qui font suite le plus souvent à des « dispositions critiques » (Mathieu, 2010) pouvant expliquer un passage à l'action : une expérience personnelle du voyage, une sensibilité aux questions sociales, politiques, intellectuelles, artistiques ou religieuses parfois héritée des parents ou des grands-parents.

Autre raison qui favorise le passage de l'émotion à l'action, le fait d'avoir une connaissance ou un ami qui agit et qui en témoigne *via* les réseaux sociaux ou lors d'une entrevue. Cette rencontre d'un pair actif permet aux nouveaux soutiens de ne plus se sentir impuissants face à une urgence humanitaire. Ils peuvent dès lors, à l'image d'un autre qui leur ressemble, participer à une solidarité accessible. C'est la rencontre d'une frustration importante et d'une charge émotionnelle qui les poussent à passer à l'acte à partir du moment où le témoignage de quelqu'un, qu'ils connaissent, rend l'action possible. À travers cet engagement, ils saisissent, en peu de temps, l'univers caritatif français et l'accès aux droits des migrants ainsi que les catégories de prises en charge : majeurs isolés, familles, mineurs isolés... Ils découvrent les évacuations, les mises à l'abri de courte durée ou, en grande banlieue, les hôtels sociaux et le Samu social. À l'inverse, pour les salariés ou les bénévoles des

associations traditionnelles, l'été 2015 est presque « positif » : pour la première fois, des prises en charge et des mises à l'abri sont proposées, lors des évacuations, aux personnes recensées, par l'État et la mairie à des majeurs isolés à la rue, hors plan hivernal d'urgence, en plein été. Pour les premiers, la découverte d'un campement ou la rencontre avec un exilé permet d'appréhender une réalité complexe à partir d'un prisme singulier, leur expérience personnelle. Pour les seconds, les campements urbains de l'été 2015 viennent contredire plusieurs années de savoirs empiriques. Pour les uns c'est une prise de conscience d'autant plus douloureuse qu'elle s'impose dans une proximité géographique quasi intime, pour les autres c'est presque une bonne nouvelle.

Bien que cet épisode ait été perçu comme « traumatique » pour nombre de soutiens et de citoyens solidaires, l'été 2015 a aussi été vécu comme une époque exceptionnelle. Dans le récit d'Aubépine par exemple, l'année qui s'est écoulée entre octobre 2015 et septembre 2016 a été très marquante :

Cette année a été une utopie organisationnelle. On devait tout inventer. C'était extraordinaire ; on était dans la toute-puissance, comme si émergeait un nouveau monde (entretien du 4 octobre 2016 avec Aubépine Dahan à Paris).

Si elle compare son engagement de cette époque à une drogue, son action la vivifie :

Ça recadre sur les choses importantes de la vie quand tes enfants ou ton compagnon font un drame parce qu'il n'y a pas de Danette au chocolat, tu retrouves les vrais besoins, tu relativises sur ta vie (*idem*)

L'été 2015 et les campements de rue parisiens ont dégagé une attirance chez certains citoyens voisins qu'ils n'arrivent pas à expliquer ; ils sont devenus soutiens d'un collectif sans s'en rendre compte, embarqués dans une aventure qui les « dépasse », pour reprendre une expression entendue, et les submerge parfois. Une forme d'attirance et d'attractivité fait écho à ce qui s'est joué quelques mois plus tard autour et dans la jungle de Calais durant l'année 2016. À cette époque, durant les mois du printemps 2016, la jungle de Calais était le sujet de tous les chercheurs, personnalités du monde du spectacle et de la culture, journalistes, bénévoles et

militants engagés sur les sujets de migration : « il fallait y être », « il fallait y aller ». La jungle paraissait être le Katmandou contemporain. Sans que personne n'arrive à l'expliquer ou à décrypter l'attrance que produisait ce quartier monde sorti de la boue, de nombreuses personnes se rendaient à Calais, dormaient à l'auberge de jeunesse, traînaient dans la jungle la journée, rencontraient les migrants, prenaient des photos, faisaient des croquis ou écrivaient des textes. Une fois rentrées chez elles, beaucoup ressentaient un besoin irrépressible de revenir à Calais. À Paris, quelque chose du même ordre s'est joué mais avec une différence de proximité et d'accessibilité par l'emplacement géographique mais aussi la taille. Les campements parisiens étaient dans la ville, à portée de main, à la sortie du métro et à échelle humaine. Ils n'ont que rarement dépassé 1 500 personnes. À l'inverse, la jungle de 2016 était à la périphérie de la ville, plus inaccessible. Mais surtout elle paraissait immense et massive. Des Calaisiens engagés dans les petits camps installés dans la ville par le passé n'osaient que rarement s'aventurer dans cette jungle dont laquelle entre 3 000 et 9 000 personnes vivaient. Alors que l'été 2015 est fondateur pour toutes les personnes qui se sont investies auprès des migrants, cette différence face au traumatisme vécu est essentielle à prendre en compte, comme point de rupture et de dissonance, pour comprendre la suite des événements et ce qui s'est joué dans l'idée d'aider l'exilé.

Les réseaux sociaux : des vecteurs de mobilisation

Le rôle des réseaux sociaux et le rapport à la visibilité que cela engendre sont centraux pour appréhender les positionnements des acteurs face aux exilés. L'utilisation des réseaux sociaux est essentielle pour comprendre la mobilisation qui s'est mise en place autour des campements. Les collectifs ont souvent une page Facebook qui fédère les bonnes volontés. On y affiche les besoins d'accompagnements, de soutiens ou de matériel, on y relaie les manifestations et les événements culturels ou publics, on y publie des articles, des « coups de gueule », des témoignages. C'est *via* les

publications sur leur mur d'actualité, relayées par des amis ou des connaissances eux-mêmes soutiens d'un collectif ou non-affiliés, que les futurs hébergeurs décident de s'engager. C'est *via* l'application de conversations en direct Messenger que les coordinatrices de Paris d'Exil communiquent, que les différents groupes et responsables échangent. Facebook est l'outil indispensable à cette solidarité. Et cela est d'autant plus important de le préciser que ce réseau social devient outil et vecteur de mobilisation en permettant aux personnes d'adhérer ou de coopérer, sans forcément un engagement fort et durable pour reprendre les mots de Jacques Ion. Ces « "coopérations faibles" permettent aux individus d'affirmer publiquement leurs spécificités, de se défaire des liens familiaux ou religieux, facilitant ainsi des relations autrefois contrariées par les réseaux concrets d'appartenance » (2012 : 42). L'utilisation des réseaux sociaux, de part la politique des algorithmes (Cardon, 2010), renforce la sensation d'être entouré de personnes mobilisées au cœur d'une actualité migratoire devenue omniprésente. Plus on « like » des publications liées à un sujet plus ce sujet est remonté dans les publications rendues visibles.

Tout comme les réseaux sociaux, la communication en temps réel tient une place essentielle quant à l'organisation relative aux interventions auprès des personnes vivant dans les campements. Hormis quelques réunions, l'essentiel de la communication et des échanges de l'équipe « hébergements mineurs » se fait par Messenger, par Whatsapp, par SMS ou par des publications sur les murs des groupes sur les réseaux sociaux. Les échanges sont rapides, réguliers et nombreux. Les sujets se croisent, on parle des exilés, des soutiens, de ressentis, de questions de procédures et de suivi. Sans compter les messages de parasitage sur les anecdotes personnelles, intimes ou humoristiques. Pour suivre les échanges, il faut avoir l'application sur son téléphone ou le programme ouvert sur son ordinateur. S'il a été montré que les réseaux sociaux sont des moyens techniques qui facilitent l'organisation d'appels, de mobilisations et de mises en mouvement de soutien (Cardon, 2010),

ce mode de communication en direct sur la toile donne aussi une visibilité et une rapidité particulière à l'échange.

En outre, sur ces conversations, tout profane ou nouvel engagé peut solliciter un conseil juridique, un avis ou une recommandation. L'utilisation des réseaux sociaux a par conséquent un impact direct sur la manière de travailler de certains professionnels salariés ou bénévoles d'associations. Ainsi Thomas, juriste salarié dans une association d'accompagnement des migrants, répond aux publications avec son profil personnel, sur son temps de travail le plus souvent, parfois en dehors. Il se questionne régulièrement sur les conseils qu'il prodigue, entre ce qu'il peut écrire officiellement sur un groupe ouvert à tous :

Facebook est utilisé par tous car les soutiens savent au final qu'en posant les questions ils auront accès à une réponse, qu'ils seront en partie renseignés, on arrive même à un niveau de plus en plus pertinent (entretien avec Thomas le 23 novembre 2017).

Une manière pour ce dernier de permettre aux soutiens d'acquérir une expertise à travers « une première expérience militante permise par les réseaux sociaux ».

Dès lors, comment les nommer ?

Évoquée à plusieurs reprises, la question de l'appellation et de la nomination des uns et des autres est délicate. Cette question est encore plus sensible pour les soutiens indépendants ou membres de collectifs ou d'associations émanant de collectifs comme Paris d'Exil. Sont-ils des bénévoles ou des soutiens engagés auprès d'un collectif, des militants, des citoyens solidaires ? Ils pourraient être nommés aussi non-affiliés ou indépendants car ils défendent l'idée de s'engager en leur nom, sans structure, de manière ponctuelle ou plus régulière. Ils disent rechercher la souplesse de l'engagement, la non-formalisation de l'action et la liberté de ne pas avoir une contrainte régulière. Mais pour autant, c'est pour répondre à l'appel d'une structure, en l'occurrence du CPSE, puis de Paris d'Exil, qu'ils distribuent des informations, dispensent des cours de français, accompagnent à un rendez-vous administratifs ou hébergent. Par

conséquent, ils ne sont pas indépendants, même si aucun document écrit ou accord verbal ne scelle leur engagement. Si les soutiens et les coordinateurs s'appellent parfois « bénévole », ils ne se définissent pas en tant que tels et, très vite, dans les entretiens, ils reviennent sur ce terme qui ne leurs convient pas complètement. Être bénévole, c'est avoir une mission non rémunérée, régulière, formalisée et encadrée par une charte¹⁵. C'est-à-dire être attaché à une structure fixe et identifiable. La seule participation à une mission non rémunérée ne suffit pas à être bénévole. Les hébergeurs, les soutiens et les membres actifs des collectifs, les coordinateurs des collectifs ne se perçoivent pas comme professionnels, s'en défendent et acquièrent leurs savoir-faire sur le tas, grâce à des situations individuelles et aux réalités de l'accompagnement et de l'aide. Bien que se positionnant comme contre-pouvoir face à la mairie, à la préfecture et aux forces de l'ordre, ils refusent de se nommer militants ou activistes. « Citoyen solidaire » ne leur convient pas non plus. Sacha, l'une des fondatrices de la Timmy, rejette l'utilisation de l'expression citoyen solidaire :

Je n'aime pas trop le mot citoyen, parce qu'on n'est pas tous citoyens français, on est juste des personnes solidaires (Sacha, 21 juillet 2017).

À partir de là, peut-on juste se désigner « être humain » comme le propose Céline¹⁶, une autre coordinatrice ? Ou faire le choix de ne pas se nommer ?

Je ne voulais pas qu'on se substitue au gouvernement, je voulais que ça reste un truc un peu spontané [...] on n'est personne, ou on est juste des gens comme ça. (Sacha, 21 juillet 2017).

Si les appellations traditionnellement utilisées dans ce genre de situation et d'intervention ne semblent plus convenir, il convient donc d'en trouver d'autres. Cela nous paraît d'autant plus nécessaire que les postures et les rôles se croisent et se rencontrent.

¹⁵ Cf. B. Murat (2005) ; C. Bazin & J. Malet (2015).

¹⁶ Entretien avec Céline, le 29 septembre 2017.

Deux termes semblent intéressants à proposer : le terme d'« aidant » et celui d'« adjuvant ». Des termes qui nous paraissent d'autant plus pertinents qu'ils s'attachent à décrire la relation qui s'établit entre le soutien et l'exilé et non pas une posture ou un lien à une structure.

Le terme « aidant » est déjà utilisé dans le domaine du handicap. Plusieurs définitions existent selon qu'il s'agit d'aidant familial ou d'aidant naturel. Au-delà des définitions légales¹⁷ et de celles portées par les associations d'aide aux personnes en situation de handicap, un aidant est une personne qui aide à titre principal ou pour partie une personne dépendante de son entourage pour les activités de la vie quotidienne. Il ne peut être considéré comme un professionnel de la santé par le corps médical bien qu'il soit lié et impliqué, souvent par l'affect, dans le vécu de la maladie ou par le handicap de la personne. L'aidant est donc défini par son rôle et ses actions auprès de la personne aidée. L'aidant n'est pas forcément rémunéré pour son activité et n'est pas forcément issu du cercle familial, ce peut être un ami, un voisin, une personne d'un réseau d'entraide. Les aidants n'adhèrent pas une structure, ne sont pas forcément formés, ils aident, quand ils peuvent, au quotidien ou de temps en temps, la personne qui en a besoin. Le terme aidant recouvre des réalités très différentes en fonction des situations. Surtout est aidant celui qui se nomme aidant et qui est nommé aidant

¹⁷ La notion d'aidant naturel est évoquée à l'article L1111-6-1 du Code de la santé publique : « Une personne durablement empêchée, du fait de limitations fonctionnelles des membres supérieurs en lien avec un handicap physique, d'accomplir elle-même des gestes liés à des soins prescrits par un médecin, peut désigner, pour favoriser son autonomie, un aidant naturel ou de son choix pour les réaliser. La personne handicapée et les personnes désignées reçoivent préalablement, de la part d'un professionnel de santé, une éducation et un apprentissage adaptés leur permettant d'acquérir les connaissances et la capacité nécessaires à la pratique de chacun des gestes pour la personne handicapée concernée. Lorsqu'il s'agit de gestes liés à des soins infirmiers, cette éducation et cet apprentissage sont dispensés par un médecin ou un infirmier. Les conditions d'application du présent article sont définies, le cas échéant, par décret. ».

par une personne dépendante. En outre un aidant peut soutenir une personne en situation de handicap ou de dépendance temporaire. Les individus qui aident les migrants à travers les collectifs insistent régulièrement sur le fait que leur soutien doit demeurer temporaire et complémentaire aux autres dynamiques. Ils ne veulent pas se substituer aux structures associatives et aux politiques publiques. Les hébergeurs et les individus mobilisés par les collectifs pourraient être, à bien des égards, des aidants pour les migrants au sens de la définition donnée par le code de la santé publique.

Le terme « adjuvant », quant à lui, vient de la littérature du récit, intégrée au schéma actantiel établi en 1966 par Greimas. Les adjuvants sont des personnages, des événements ou des objets positifs qui aident le héros dans sa quête. L'adjuvant possède un certain pouvoir positif, alors que les opposants aux héros ont un pouvoir négatif. À chaque épreuve que le héros doit traverser, l'adjuvant lui vient en aide. Il lui permet de surmonter les épreuves auxquelles il est confronté. À partir de cette définition, les hébergeurs et les membres des collectifs sont-ils des adjuvants pour les migrants ? Malgré la connotation positive et romantique autour de la construction du héros et de son adjudant (l'hébergeur par exemple), cette appellation n'est pas à exclure.

Ces termes, sans convenir parfaitement, permettent d'engager une réflexion quant à la nomination des hébergeurs et des membres des collectifs. Se nommer permet de se qualifier mais permet aussi de se situer par rapport à l'histoire collective, par rapport aux autres, à l'action publique et associative et vis-à-vis du pouvoir.

Conclusion

Les soutiens, militants, aidants et adjuvants solidaires constituent un groupe flou, hétérogène, majoritairement peu politisé, et une majorité sont à la recherche d'un engagement souple, sans contrainte d'adhésion ou de régularité. Cet engagement « à la carte » n'est pas sans rappeler l'engagement post-it défini par Jacques Ion (2012) ainsi qu'une solidarité du « like » au sens que lui donne Dominique Cardon (2013), c'est-à-dire minimale d'un point de vue

politique, mais s'affichant largement. Cette visibilité partielle se concentre sur les réseaux sociaux. Dans un premier temps, l'aidant n'attribue pas une dimension politique à son engagement. Pourtant, en agissant aux côtés des exilés, il fait face à une réalité qui le submerge, le transforme, le bouleverse. Un « choc moral » (Jasper & Poulsen, 1995), un point de bifurcation qui fait naître en lui colère et indignation et impose un changement nécessaire. Ce choc moral peut être la confrontation avec la réalité et la violence du départ et du parcours des hébergés et avec la violence administrative, institutionnelle ou policière. Ce basculement a un impact immédiat sur les parcours individuels qui se retrouvent alors reconfigurés. Dès lors, l'engagement se modifie et devient plus militant, plus politique, plus affirmé. Mais avant ce choc, quelle dimension politique l'aidant accorde-t-il à son action ? L'engagement de l'aidant ne revêt-il pas une dimension politique, à l'image de ce que questionnait Henry David Thoreau (1849) dans sa définition de la désobéissance civile ? Il est alors moins celui du sujet d'un État auquel il s'oppose que celui d'un homme face à d'autres hommes.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BOUAGGA Y., BARRÉ C., 2017 (dir). *De Lesbos à Calais : comment l'Europe fabrique des camps*. Neuvy-en-Champagne, Le Passager clandestin.
- CARDON D., 2010. *La démocratie internet*. Paris, Seuil.
- CARDON D., 2013. « Du lien au like sur Internet. Deux mesures de la réputation », *Communications*, 93 : 173-186.
- COUTANT I., 2018. *Les migrants en bas de chez soi*. Paris, Seuil.
- FASSIN D., MORICE A. & QUIMINAL C., 1997. *Les lois de l'inhospitalité*. Paris, La Découverte.
- FURTOS J., 2009. *De la précarité à l'auto-exclusion*. Paris, Éd. Rue d'Ulm-Presses de l'École normale supérieure.
- GOTMAN A., 2001. *Le sens de l'hospitalité, Essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre*. Paris, Le lien social.

- GREIMAS A. J., 1986 [1966]. *Sémantique structurale*. Paris, PUF.
- ION J., 2012. *S'engager dans une société d'individus*. Paris, Armand Colin.
- JASPER J., POULSEN J. D., 1995. "Recruiting Strangers and Friends: Moral Shocks and Social Networks in Animal Rights and Antinuclear Protest", *Social Problems* 42(4): 401-420.
- MATHIEU L., 2010. « Les ressorts sociaux de l'indignation militante. L'engagement au sein d'un collectif départemental du Réseau éducation sans frontières », *Sociologie*, 3 : 303-318.
- SAWICKI F., SIMEANT J., 2009. « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du travail*, 51 : 97-125.
- THOREAU HD., 1849. *Civil Disobedience*, traduit en français sous le titre *Désobéir* (1921). Paris, F. Rieder.

Rapports :

- MURAT B., 2005. *Le bénévolat dans le secteur associatif*. Rapport d'information du Sénat n° 16 (2005-2006) déposé le 12 octobre.
- BAZIN C., MALET J. (dir.), 2015 (12^e édition). *La France bénévole, les mille et une façons d'agir*. *Recherches & Solidarités* (www.recherches-solidarités.org).

Résumé

Cet article s'intéresse aux acteurs qui se sont mobilisés aux côtés des migrants dans les campements urbains parisiens durant l'été 2015. Au-delà des contradictions liées aux réalités des campements, aux postures et aux actions des protagonistes engagés, l'appellation et de la dénomination des uns et des autres pose question. En quoi la manière dont ils se nomment témoigne de leur relation à l'autre et au politique ? Ni tout à fait militants, ni tout à fait bénévoles, refusant même l'appellation de citoyens, comment alors définir ceux qui hébergent, soutiennent et accompagnent les migrants *via* les collectifs solidaires ?

Mot-clefs : Bénévoles, militant, hébergement, hospitalité, solidarité, collectifs, associations, citoyens, campement, migrants, exilés, mobilisation, engagement.

Summary

Activists, Volunteers, Solidary Citizens ... What Name for Those Who Aid Immigrants?

This article focuses on actors who mobilised in support of immigrants in urban Parisian camps during the summer of 2015. Besides the contradictions related to the reality of the camps and the different positions of those involved, the question of how they qualify themselves seems to be a major issue. How do the ways that actors identify themselves indicate their relationships to others and to politics? Not entirely activists, not entirely volunteers, and some rejecting even the title of citizen, how should we name those who have been hosting, supporting and accompanying immigrants *via* collective groups?

Key-words: Volunteer, militant, housing, hospitality, solidarity, community, charity, citizens, camps, immigrants, exiles, mobilisation, commitment.

* * *